

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal,
tenue le 16 juin 2014, à 19h00, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Robert Boucher, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	Mme Line Fréchette	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Marcoux	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité ont reçu l'avis de convocation pour cette séance extraordinaire, dans les délais prévus, conformément aux articles 152, 153 et 156 du *Code municipal du Québec*.

(2014-06-1152)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

Les membres étant tous présents, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- WSP Canada Inc. : Mandat à donner pour procéder à l'appel d'offres sur invitation écrite et pour la production du devis pour les travaux de pavage au 5^{ième} Rang Ouest

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. DM-2014-03 : Demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé sur les lots 5 160 649 et 4 432 862
3. Avis de motion : Projet de règlement numéro 478-14 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens
4. Émission des permis de feux en plein air – déterminer les personnes responsables
5. WSP Canada Inc. : Mandat à donner pour procéder à l'appel d'offres sur invitation écrite et pour la production du devis pour les travaux de pavage au 5^{ième} Rang Ouest
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2014-06-1153)

2. DM-2014-03 : Demande d'une dérogation mineure pour l'immeuble situé sur les lots 5 160 649 et 4 432 862

Attendu que la propriétaire des lots 4 432 862 et 5 160 649 a déposé une offre d'achat sur le lot 5 160 650, dans le but d'élargir le frontage et être en mesure de déposer une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement, recevable auprès de la municipalité;

Attendu que la propriétaire a l'intention d'ériger une nouvelle construction résidentielle sur les lots 5 160 649 et 5 160 650;

Attendu que les dimensions actuelles des lots 5 160 649 et 5 160 650 totalisent 20,12 mètres en façade;

Attendu que le règlement de lotissement exige 25 mètres en façade sur la voie publique;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 6 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 473-14;

Attendu que la citoyenne devra se conformer à la réglementation municipale pour son projet de construction résidentielle;

Attendu que la citoyenne est en accord de se raccorder à l'aqueduc municipale lors de la construction de sa résidence

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure selon ce qui suit :

Que la propriétaire se branche au réseau d'aqueduc public;

Que l'emplacement choisi par la propriétaire et en accord avec les membres du conseil soit respecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2014-06-1154)

3. Avis de motion : Projet de règlement numéro 478-14

Avis de motion est donné par la conseillère, Mme Line Fréchette, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le Règlement numéro 478-14 décrétant la constitution d'un service en sécurité incendie pour la protection des personnes et des biens. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans la salle.

(2014-06-1155)

4. Émission des permis de feux en plein air – déterminer les personnes responsables

Ce point est reporté à une prochaine séance.

(2014-06-1156)

5. WSP Canada Inc. : Mandat à donner pour procéder à l'appel d'offres sur invitation écrite et pour la production du devis et la surveillance des travaux pour le pavage au 5^{ème} Rang Ouest

Attendu que la municipalité doit procéder à l'appel d'offres sur invitation écrite pour les travaux de pavage au 5^{ème} Rang Ouest;

Attendu que ces travaux sont effectués dans le cadre du Programme sur la taxe fédérale d'accise 2010-2013;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Marcoux, et résolu de donner le mandat à la firme WSP Canada Inc. (anciennement Génivar Inc.) pour procéder à l'appel d'offres sur invitation écrite, pour la production d'un cahier de charge et la surveillance des travaux de pavage sur le 5^{ème} Rang Ouest, sur une distance d'environ 500 mètres. Un montant budgétaire d'environ 45 000 \$ est alloué pour ces travaux en 2014 et celui-ci inclus les honoraires de la firme WSP Canada Inc. et du laboratoire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

- Aucune question n'est posée dans la salle.

8. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre de lever l'assemblée à **20 heures et 15 minutes**.

M. Robert Boucher
Maire

Mme Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Robert Boucher, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière